

# Où en est la Belgique en matière d'équité scolaire ?

Les inégalités scolaires commencent dès le plus jeune âge. En Belgique, 99 % des enfants sont scolarisés avant l'âge de 4 ans, avec un taux d'encadrement en augmentation. Mais le niveau d'études continue de se perpétuer d'une génération à l'autre. C'est ce qui ressort du dernier rapport de l'OCDE sur l'équité dans l'éducation.



CHARLOTTE HUTIN

L'efficacité d'un système éducatif ne se mesure pas uniquement au travers des performances individuelles de ses élèves, il doit aussi s'évaluer « à l'aune des opportunités qu'il offre à tous les élèves et de l'inclusivité qu'il met en place ». C'est en tout cas l'avis de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son dernier rapport sur l'éducation intitulé *Equité dans l'éducation et le marché du travail*. Un rapport annuel qui recueille des statistiques éducatives au sein des différents pays de l'OCDE. La Fédération Wallonie-Bruxelles, mauvaise élève en matière d'inégalités scolaires aux regards des résultats aux évaluations internationale Pisa (qui mesure les acquis des élèves de 15 ans en lecture, en mathématiques, et en sciences), se démarque positivement par l'encadrement proposé dans l'enseignement maternel. Notre pays peine en revanche à accueillir tous les jeunes enfants en crèche de manière équitable.

## 1

### L'enseignement pré-primaire

Bon point pour le système éducatif belge et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'enseignement maternel. Le taux de scolarisation avant l'âge de 4 ans atteint les 99 %, contre 96 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Afin d'accroître la

scolarisation dans les premières années, la FWB a avancé d'un an l'âge de la scolarité obligatoire (de 6 à 5 ans). Concernant le taux d'encadrement, la Belgique fait partie des quatre pays de l'OCDE, avec le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Roumanie, où le nombre d'enseignants a augmenté malgré la baisse du nombre d'enfants scolarisés. Le taux d'encadrement était d'un enseignant pour environ 14 élèves de maternelle en 2022, contre un enseignant pour 16 élèves en 2012.

En revanche, notre pays ne parvient pas à prendre en charge tous les jeunes enfants âgés de 0 à 2 ans en milieu d'accueil, en particulier ceux dont les familles présentent un faible revenu. En Belgique, plus qu'ailleurs, ces enfants sont moins susceptibles de se rendre en crèche que les bambins issus de familles ayant des revenus très élevés (33 % contre 72 %). Cet écart de 40 points de pourcentage est largement supérieur à la moyenne de 19 points des pays de l'OCDE. Or, « la participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants est particulièrement importante pour les enfants issus de familles défavorisées », soutiennent les auteurs du rapport.

## 2

### La pénurie d'enseignants

Entre 2018 et 2022, plus de la moitié des pays de l'OCDE constatent une ag-

gravation de la pénurie d'enseignants. La Belgique en fait partie. En moyenne, le pourcentage d'élèves scolarisés dans un établissement où l'enseignement souffre, d'après les chefs d'établissement, d'un manque de personnel, est passé de 26 % en 2018 à 47 % en 2022. « Les inégalités dans l'enseignement secondaire sont aggravées par la pénurie d'enseignants, qui touche de manière disproportionnée les établissements et les élèves défavorisés », analyse l'OCDE dans son rapport. A noter que cette mesure repose sur le ressenti des chefs d'établissements qui ont « des perceptions différentes de ce qui constitue une pénurie d'enseignants », ajoutent les auteurs du rapport.

## 3

### L'influence familiale

Le diplôme obtenu par les parents continue d'avoir une forte influence sur le niveau d'éducation des enfants. Ainsi, 79 % des Belges âgés de 25 à 64 ans dont au moins l'un des parents est diplômé de l'enseignement supérieur disposent également d'un diplôme de l'enseignement supérieur. A l'inverse, ce taux d'obtention d'un diplôme chute à 22 % pour celles et ceux dont les parents ne sont pas issus de l'enseignement secondaire. Cet écart est plus important que l'écart moyen des pays de l'OCDE.

## 4

### La question du genre

Les femmes sont surreprésentées dans l'enseignement supérieur, avec un écart qui tend à se creuser au fil du temps. En Belgique, 55 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur sont des femmes, pour 45 % d'hommes. « Comme les femmes sont également plus susceptibles que les hommes de terminer leurs études supérieures, l'écart est encore plus grand parmi les diplômés », pointe l'OCDE. Des différences se marquent selon les domaines d'études. Chez nous, seules 9 % des femmes qui entrent dans l'enseignement supérieur y étudient les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Dans les domaines liés à l'éducation, les hommes ne représentent que 5 % des effectifs.

## 5

### Le cas de Bruxelles

Selon les données récoltées par l'OCDE, les capitales affichent généralement un pourcentage moins élevé d'adultes avec un niveau de formation inférieur à celui des autres régions du pays. Une tendance qui ne concerne pas la Belgique. C'est dans la Région bruxelloise que se trouve la plus grande proportion d'adultes n'ayant pas atteint l'enseignement secondaire supérieur (21 %).

En moyenne, le pourcentage d'élèves scolarisés dans un établissement où l'enseignement souffre, d'après les chefs d'établissement, d'un manque de personnel, est passé de 26 % en 2018 à 47 % en 2022. © BELGA

## L'expert « Les crèches ont longtemps été vues comme des lieux réservés aux parents qui travaillent »

### ENTRETIEN

C.H.

Les enfants issus des familles les plus pauvres sont ceux qui fréquentent le moins les milieux d'accueil (crèche, maisons d'enfants, chez une accueillante) avant leur entrée à l'école maternelle. La Belgique fait même partie des pays où le différentiel avec celles présentant un haut revenu est le plus élevé (33 % d'inscriptions en crèche contre 72 %). Martin Wagener, professeur de sociologie, spécialisé en politiques sociales et en sociologie des inégalités, à l'UCLouvain, analyse la situation.

### Pourquoi les familles en situation de pauvreté ont-elles moins recours aux milieux d'accueil ?

D'abord, il est important de noter que les

écoles belges accueillent un taux très important d'élèves de 3 à 6 ans, en comparaison avec d'autres systèmes éducatifs. La Belgique est même championne du monde de fréquentation dans cette tranche d'âge. A l'inverse, les crèches ont longtemps été vues comme des lieux réservés aux parents qui travaillent afin de permettre une articulation travail-famille. Très peu d'attention a été portée à la socialisation et la confrontation à l'altérité des enfants âgés de 0 à 2 ans. Pour expliquer le moindre recours des familles précaires à cet accueil, la première raison tient au manque de places. Globalement, il y a une place de crèche pour trois enfants, avec des différences très marquées selon les territoires. Face à cette tension entre le nombre de places et le nombre d'enfants, le système d'inscription joue en défaveur des personnes

avec un indice socio-économique plus bas. Côté francophone, il n'y a pas d'inscription commune pour tous les milieux d'accueil et les parents peuvent s'inscrire dans le lieu choisi à partir du troisième mois de la grossesse. Ce sont les familles déjà bien stabilisées qui sont capables de se projeter à long terme.

### En dehors de la solution de garde pour les parents, en quoi l'accueil de la petite enfance permettrait-il d'améliorer l'équité scolaire ?

Plusieurs études ont mis en évidence l'impact positif des crèches sur le développement des enfants, lorsque cette crèche est dite de qualité. Le bénéfice est d'autant plus important pour les enfants venant de familles plus modestes qui n'ont pas la possibilité de sortir du cadre familial, de participer à d'autres activi-

tés. La crèche permet une socialisation plus large avec des enfants du même âge, ce qui est rarement le cas en famille. La socialisation précoce a un effet positif à long terme sur la réussite scolaire.

### Le nouveau gouvernement de la FWB prévoit de donner une priorité d'accès aux parents qui travaillent. Que pensez-vous de cette mesure ?

Je ne vais pas m'étendre sur cette déclaration parce qu'il s'agit, selon moi, d'un effet d'annonce pour marquer un changement de cap politique. Par ailleurs, lorsqu'on regarde les statistiques, on voit que c'est déjà le cas. Donc, donner une priorité aux parents qui travaillent serait un pas en arrière en matière de droits des enfants. Il ne faut pas oublier qu'il existe un cadre institutionnel et juridique.